

## PERSPECTIVES EUROPEENNES APRES LA RATIFICATION DES NOUVEAUX TRAITES

**L**A ratification des traités relatifs à la Communauté Economique et à la Communauté d'Energie nucléaire ne constitue qu'une étape dans la voie qui conduit à l'union de l'Europe: telle est la conviction des esprits les plus clairvoyants des six pays.

Laissons de côté l'attitude des communistes, adversaires irréductibles de l'Europe Unie. Négligeons également l'avis d'une petite minorité d'inspiration passéiste — tels, en France, M. M. Capitant, Debré et Hamon — qui prétendent que les traités sont inconstitutionnels et laissent entendre que l'engagement solennel pris par leur pays pourrait être révoqué ultérieurement. Dans l'ensemble, l'opinion consciente des six pays considère que le processus dit d'*intégration* — expression équivoque, et que l'on aurait intérêt à remplacer par celle de *fédéralisation* doit être résolument poursuivi.

Mais aussitôt surgit le fameux problème des voies et moyens. L'objectif étant admis: une unité plus forte et plus réelle de l'Europe, comment y parvenir?

Parmi les partisans de la solution européenne, plusieurs attitudes pourraient être définies schématiquement: Les unes que l'on pourrait qualifier de *conformistes*, et qui se subdiviseraient *grosso modo* en trois espèces: «conservatrices», «perfectionniste» et fédéraliste «paragouvernementale»; d'autres qui se rattacheraient résolument au *fédéralisme*, avec tout ce que ce terme implique d'intransigeance, d'indépendance à l'égard de l'ordre établi, et de novation radicale.

## PREMIERE PARTIE

## ATTITUDES CONFORMISTES

## I.—LES «CONSERVATEURS»

A la question : quelle sera la prochaine étape ? il est des «européanistes» qui se contentent de répondre : eh ! bien, il faut appliquer les traités. La prochaine étape, c'est tout simplement la naissance du marché commun, de l'Euratom. Il faut que les clauses, les dispositions, les institutions des deux traités puissent faire leurs preuves. Il faut que l'Europe fonctionnelle — puisque tel est le terme retenu — fonctionne ! Elle prouvera ainsi le mouvement en marchant.

Les partisans de cette thèse reconnaissent parfois que les délais d'unification prévus sont trop espacés ; mais, précisément, le bon fonctionnement des institutions ne permettrait-il pas de ne point attendre l'échéance de 1972 ? L'essentiel reste de nouer, par dessus les frontières, des solidarités de fait. De telles solidarités ne sauraient être créées à coup de décisions politiques, elles doivent se former progressivement.

Pour cela, les uns sont enclins à faire confiance aux institutions, telles qu'elles sont définies dans les traités ; d'autres, tout en partageant apparemment cette confiance, mettent l'accent sur le choix des hommes, c'est-à-dire des fonctionnaires, des techniciens, voire des hommes politiques qui, dans les nouveaux organismes, seront appelés à occuper les postes dirigeants. «Selon qu'ils seront capables ou non, énergiques ou non, les traités entreront dans la réalité ou resteront de simples fictions..... C'est pourquoi les partisans de l'Europe ne devraient plus avoir maintenant que deux préoccupations : la première, de voir mettre en place à la Commission européenne et à celle de l'Euratom des personnalités à la mesure d'un très grand dessein. La seconde, de voir regrouper dans un même lieu les hommes et les institutions qui ont en partage la responsabilité de notre avenir commun».

(François Fontaine)

Il convient donc de faire surtout confiance, dans le cadre des institutions prévues dont on veut bien admettre incidemment le caractère «débile», à l'imagination et à la persévérance des fonctionnaires et des hommes d'Etat qui auront à animer ces institutions, voire à les recréer, par le moyen (sans doute) de leur forte personnalité.

\* \* \*

La part de vérité contenue dans la thèse que les lignes ci-dessus ont stylisée à l'extrême, est compromise par ses évidentes insuffisances :

A. La faiblesse des institutions prévues apparaît clairement dès lors qu'on les mesure à l'échelle des difficultés à surmonter. Dans un domaine beaucoup plus restreint, la Communauté Européenne de Charbon et de l'Acier, bien que douée d'un véritable pouvoir (dit supranational) — que les nouveaux traités abandonnent pour la plus large part aux ministres nationaux — a été contrainte à rester *en deca* de la mission qui lui a été confiée. Les «européanistes» les plus modérés le reconnaissent : «L'exemple de la C. E. C. A. est significatif. La Haute Autorité dispose de pouvoirs, mais elle ne les utilise pas jusqu'au bout». Qu'en sera-t-il des commissions de l'Euratom et de la Communauté Economique dont les mêmes commentateurs sont bien obligés de confesser l'insuffisance : «(Un véritable) Exécutif existe dans une certaine mesure (sic) à la C. E. C. A., mais malheureusement les traités de Rome ont maintenu pour le Marché Commun et pour l'Euratom un système de gouvernement international» (Étienne de la Vallée - Poussin).

Qui ne connaît aujourd'hui la fragilité d'un tel système ? Or, qu'on le veuille ou non, l'unification de l'économie européenne signifie l'élaboration d'une économie nouvelle. Tâche écrasante qui ne manquera pas de provoquer la transformation des structures, non seulement économiques, mais sociales ; tâche qu'il est absurde de confier à des institutions insuffisan-

tes. Nourrir des illusions sur ce point, c'est s'exposer à un échec inéluctable.

B. Compter sur l'énergie et sur l'imagination des fonctionnaires pour pallier l'insuffisance des institutions, voire pour les « améliorer progressivement », c'est faire preuve d'une grande naïveté politique. La qualité des hommes constitue certes un facteur qui est loin d'être négligeable. Lorsqu'il s'agit de civilisations faiblement organisées ou encore d'institutions ou d'entreprises marginales, ce facteur peut jouer un rôle important. Au contraire, dans une civilisation sur-organisée, comme la nôtre, son importance relative tend à décroître : que l'on songe aux trésors d'énergie ou d'imagination gaspillés en France en raison de la sclérose du régime.

A fortiori, lorsqu'il s'agit d'un problème aussi complexe, aussi fondamental et aussi brûlant que celui de l'unification européenne, exposé à la lumière aveuglante de tous les projecteurs de l'opinion publique, la qualité des hommes ne peut pas grand chose contre la carence des institutions. En outre, notre époque qui n'est pas seulement sur-organisée mais aussi surconsciente, secrète une sorte de nouvelle loi sociologique qui veut que les institutions restent en deça des traités dont elles sont nées, et les hommes, en deça des pouvoirs des institutions.

Tel est l'exemple que donne notamment la C. E. C. A. qui, elle, pourtant il ne faut jamais l'oublier - possède une Haute Autorité. Comment comprendrait-on sans cela qu'un Jean Monnet dont il est inutile de rappeler les titres et qualités, eût préféré abandonner la présidence du premier « Exécutif » européen, pour pouvoir continuer son combat pour l'Europe ! Quant au deuxième président de la Haute Autorité, qui ne manque certes ni d'intelligence ni d'énergie, son extrême prudence contraste avec ce que l'on pouvait attendre d'un homme de son caractère.

Seraient-ils tous des René Meyer et des Jean Monnet, les membres des nouvelles commissions européennes n'en seraient pas moins condamnés à rester encore en deça de leurs collègues de la Haute Autorité ; or, c'est très loin au delà qu'il leur faudrait pousser pour avoir une chance de maîtriser la matière extrêmement difficile qu'ils auront à pétrir.

## 2.—ATTITUDE «PERFECTIONISTE»

Los partisans de la deuxième thèse se rendent compte des faiblesses de la première. Ils constatent que les nouveaux traités ne créent ni Exécutif réel ni Assemblée véritable: les instruments d'action qui ont été forgés par les auteurs des traités de Rome risquent d'interdire toute action efficace. Aussi bien, sous peine d'échec, s'agit-il de les perfectionner.

Mais de quelle manière?

Certains des partisans de cette deuxième thèse se rapprochent en somme de la première en préconisant, avec plus ou moins de clarté, une sorte d'évolution discrète. Ils croient que, sans rien changer aux règles constitutionnelles, l'on pourra renforcer «peu à peu» les institutions centripètes (commissions), par rapport aux institutions centrifuges (conseils et comités de ministères nationaux). Ils espèrent que l'Assemblée unique (celle des trois communautés: C. E. C. A., Euratom et Communauté Economique) augmentera «peu à peu» son influence sur ce que le sénateur balge Etienne de la Vallée, Poussin appelle le système de gouvernement international, de même que sur les institutions proprement européennes. Ils croient, en un mot, que les structures nouvelles sont appelées à se transformer «peu à peu» dans un sens européen, sous l'impulsion des hommes, des faits et des événements.

\* \* \*

L'argumentation des tenants de cette thèse évoque irrésistiblement une boutade de Chesterton qui, dans un de ses essais, explique à peu près comme suit la différence entre un savant moderne et un vulgaire charlatan: lorsqu'un individu prétend transformer un poisson en homme, c'est un charlatan; lorsqu'il affirme, en revanche, que l'homme est sorti «peu à peu» du poisson, en y mettant le temps nécessaire, quelques centaines de millions ou quelques millions d'années, c'est incontestablement un esprit scientifique. Ce qui aggrave

le cas des partisans du « transformisme » européen, c'est que notre civilisation minée de l'intérieur, menacée de l'extérieur, ne leur offre certainement pas un laps de temps suffisant pour que leur poisson devienne un homme convenable.

Pour en revenir à des considérations plus sérieuses, il est à remarquer que la thèse de l'« évolution interne » ressortit également à une certaine méconnaissance de la sociologie contemporaine. Lorsque l'on cite, par exemple, à l'appui de cette thèse, le rôle — incontestable — joué spontanément (et pour une part « discrètement ») par la Cour Suprême, dans la formation des Etats-Unis d'Amérique, on se place dans une perspective sociohistorique fort différente de celle où se situe l'Europe d'aujourd'hui. D'une part, nous l'avons déjà dit, notre société sur-consciente tend à soumettre ses institutions et structures à un contrôle toujours plus tâillon, plus rigoureux et plus paralysant.

D'autre part, tant ce contrôle incessant que l'inertie accrue de la société rendent toute évolution spontanée, dès lors qu'il s'agit de problèmes importants, non seulement improbable, mais, toutes conditions restant égales, impossible. Enfin, lorsque c'est un problème vital qu'est posé, comme celui de l'unification européenne, et que sa solution implique le bouleversement des structures, non seulement inertes, mais de plus en plus sclérosées, des Etats-Nations, il est à présumer que l'on risque surtout d'assister, en fait d'évolution spontanée, à des *involution*s larvées ou brutales.

\* \* \*

Parmi les « perfectionnistes », il en est à qui ces considérations n'ont pas complètement échappé : aussi songent-ils à perfectionner les institutions créées, non seulement par une transformation interne, mais aussi et surtout par des modifications constitutionnelles.

Il serait difficile de résumer les modifications préconisées, car elles sont diverses et multiples. La plupart tendent toutefois à renforcer ou, plus exactement, à constituer, dans

les deux communautés nouvelles, un embryon de pouvoir européen, même limité au domaine économique, en même temps qu'a augmenter le prestige et l'influence de l'Assemblée. Les uns envisagent l'élection de l'Assemblée unique au suffrage universel; d'autres (René Courtin) une formule dualiste: élection de la moitié des membres, désignation de l'autre moitié par les Parlements nationaux; d'autres encore, une formule intéressante, faisant participer à cette désignation les collectivités locales et régionales.

Il est évident que de telles modifications, ainsi que d'autres qui visent l'augmentation des pouvoirs de l'Assemblée, le renforcement de l'Exécutif européen (aux dépens des ministres nationaux), l'établissement d'un appareil administratif permanent, etc., etc. impliquent la révision des deux traités. Le président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, M. Fernand Dehousse, qui à Rome au Congrès du Mouvement Européen. (Juin 1957) faisant figure de chef de file de ce perfectionnisme-là, n'en a nullement fait mystère.

C'est dans cette perspective qu'il faut replacer certains passages, inspirés par Dehousse, de la Résolution finale, sinon celui-ci:

.....«(Le Congrès) formule le vœu que, dans un délai raisonnable, puisse avoir lieu la première élection au suffrage universel des députés européens, telle que l'a prévue l'article 2 du projet de Convention relative aux Institutions».

Tout au moins le plus significatif:

«Il convient d'accroître l'autonomie des Commissions européennes vis-à-vis du Conseil des Ministres nationaux, afin de rendre leur responsabilité pleine et entière devant l'organe parlementaire des Communautés.»



Que peut-on penser de cette thèse que M. Dehousse et ses amis considèrent comme réaliste?

A) Tout d'abord, on peut observer que la plupart des modifications préconisées corrigeraient éventuellement certai-

nes imperfections, particulièrement criantes, des traités : mais les améliorations ainsi obtenus, même en mettant les choses au mieux, resteraient incommensurables avec l'importance, la gravité, l'urgence du problème de survie et de salut, auquel est confrontée la civilisation occidentale. Ne serait-ce pas l'occasion de relire Montaigne : «....Il me semble que ce seroit contre raison de poursuivre les menus inconvenients, quand les grands nous infestent. Et le medecin Philotimus, à un qui luy presentoit le doigt (doigt) à penser (panse), à qui il recongnissoit au visage et à l'haleine un ulcere aux poulmons : Mon amy, fit-il, ce n'est pas à cette heure le temps de t'amuser à tes ongles».

Vouloir soigner les ongles —et les griffes— des institutions existantes est une intention louable, à condition de créer un cadre institutionnel infiniment plus solide, qui permette à l'Europe de faire face aux dangers multiples, internes comme externes, qui la menacent.

B) Ensuite, il est à remarquer que la révision prochaine des traités paraît peu probable, et non pas seulement en raison des dispositions qu'ils contiennent quant aux possibilités de révision.

Les traités n'ont été ratifiés qu'avec une certaine réserve par le Parlement français : espérer qu'il s'y trouverait une majorité favorable à leur révision, avant qu'ils aient fait leurs preuves, c'est s'exposer à des déceptions.

D'autant plus que les modifications proposées, aussi utiles soient-elles, ne constituent que des améliorations fragmentaires. Or, l'expérience le prouve, de telles modifications sont incapables de mobiliser l'opinion publique en leur faveur, mais en revanche, facilitent la mobilisation des forces hostiles. Privés de l'appui populaire, les partisans de l'Europe risquent de ne pouvoir réaliser que des « réformettes », pendant que les adversaires de l'unité européenne, appuyés par des intérêts dont la vigilance ne se relâche que rarement, sauront oeuvrer efficacement contre toutes améliorations réelles.

C) Il est vrai que certains « perfectionnistes » tablent sur les difficultés qui ne manqueront pas de surgir des insuffisances et des contradictions des traités, pour rendre leur ré-



vision nécessaire. Hypothèse qui contient tout au moins une parcelle de vérité, mais qu'il conviendra d'approfondir ultérieurement. (1)

Qu'il suffise, pour le moment, de remarquer en passant que les difficultés à prévoir seront ambivalentes : *en l'absence d'une force européenne, cohérente et disciplinée*, d'une opinion publique *alertée et préparée*, les dites difficultés qu'il est en effet facile de prédire, ont beaucoup plus de chance de susciter une réaction défavorable, voire l'écroulement de l'édifice encore fragile, plutôt qu'un nouveau pas en avant.

Ce qui fait l'une des faiblesses majeures du perfectionnisme, c'est qu'il est précisément impuissant de par sa nature même, à faire surgir une force authentiquement européenne. La confiance qu'il met dans une évolution *continue* — que les problématiques révisions sont appelées à rythmer, non à interrompre — le prive de cette vertu irremplaçable que le langage contemporain désigne par le terme de *dynamisme*. Il ne s'agit pas d'une erreur propre aux perfectionnistes ; tous les conformistes ont beau se targuer de réalisme : en faisant fi de cette évidence que le réel, aujourd'hui, ne se prête à des transformations radicales que lorsqu'il est soumis à la pression d'une force politique, organisée, orientée, disciplinée, ils sacrifient, consciemment ou non, à la plus illusoire des utopies. C'est ce manque de réalisme que persifle agréablement un observateur lucide, dans un compte rendu consacré précisément à ce Congrès de Rome où le perfectionnisme a tenu une si grande place :

«.....Des conseils de prudence étaient chuchotés dans les couloirs : aucune déclaration trop fougueuse ne devait venir inquiéter les hésitants du Palais-Bourbon. Aurait-ils vraiment été indisposés (...) par un télégramme venu de Rome, leur apprenant que les adeptes du Mouvement Européen sont effectivement partisans de la construction européenne et désireux de la hâter ? J'ai peine à le croire. Je répugne à parler de l'Europe politique au conditionnel, comme si l'on pouvait

(1) Il en sera question dans la Troisième Partie, lorsque sera envisagée l'« exploitation » des crises inévitables.

au besoin se contenter d'une Europe économique. Je ne comprends même pas qu'on puisse en parler au futur.... Mais il me faut bien constater que les Présidents successifs des séances du Congrès ont cru devoir manifester plus de patience que d'ardeur. Paradoxalement, les discours militants ont été prononcés, non par les leaders du Mouvement Européen (...), mais par les deux hauts personnages dont on attendait une réserve particulière: le Président.... Gronchi et ... Sa Sainteté Pie XII». (2).

Singulier paradoxe en vérité.

### 3.- LES FEDERALISTES «Para-gouvernementaux»

Un certain nombre de fédéralistes modérés, tout en évitant de s'opposer ouvertement aux thèses précédentes, s'efforcent d'aller au delà. Ils avouent, d'une manière plus ou moins explicite, que le système *stational* est périmé. Dans quelques cas, ils poussent l'audace jusqu'à reconnaître que les responsables de la vie publique, même lorsqu'ils sont favorables à l'idéal de l'Europe unie, restent prisonniers de ce système anachronique: «C'est dire que malgré les bonnes volontés certaines - les structures de l'Etat national souverain empêchent l'Europe de se faire, et qu'en conséquence la Fédération européenne ne naîtra pas «spontanément» de l'ancien régime nationaliste». Et d'ajouter, ce qui est important, qu'«entre celui-ci et la Fédération future, il n'y a pas seulement continuité (3), (...), il y a en même temps opposition, conflit et (comme on dit en biologie) *mutation*» (Hendrijk Brugmans).

De telles affirmations devraient normalement aboutir à une prise de position non-conformiste. Proclamer que ce sont les structures mêmes de l'Etat National souverain qui constituent le principal obstacle à l'unification de l'Europe; admettre que les bonnes volontés officielles sont réduites à l'im-

---

(2) André Fabre-Luce, *ap.*, Ecrits de Paris, juillet-août 1957. C'est nous qui soulignons.

(3) Telle que la postulent les tenants des deux thèses précédentes.

puissance par la logique interne de ces structures ; discerner la nécessité d'une rupture de continuité, d'une mutation, voire d'un « saut final », c'est amorcer, sans aucun doute possible, un véritable changement de pan.

Toutefois, ce changement, à peine amorcé, avorte curieusement. Après avoir reconnu que les hommes, surtout s'ils ont des responsabilités publiques, sont asservis aux structures, l'on décide paradoxalement que ces hommes, s'ils « voient la réalité en face », peuvent parfaitement « frayer la voie aux Etats-Unis d'Europe ». Par un retournement difficile à expliquer en raison pure, les fédéralistes modérés préfèrent finalement en revenir au plan conformiste et gouvernemental. Ils font confiance aux gouvernements, et aux parlements nationaux c'est à dire aux institutions mêmes dont ils ont dénoncé sans équivoque possible le caractère anti-européen non plus pour maintenir et développer ce qui existe (I thèse), ni pour l'améliorer par des révisions interétatiques (II thèse), mais bien pour élaborer un Pacte Fédéral, appelé à devenir la Constitution des Etats-Unis d'Europe. Comment ne pas s'étonner de ce « saut final » à rebours ?

Il ne paraît pas indispensable d'insister ni sur le contenu ni sur les défauts de cette troisième thèse conformiste qui après avoir essayé de tourner le dos au gouvernementalisme, se précipite, yeux baissés, entre ses bras, et y cherche refuge et réconfort. Aussi bien le thème du Pacte fédéral sera-t-il repris dans la Troisième Partie, en permettant ainsi, ne fût ce qu'indirectement, de mieux comprendre certaines attitudes fédéralistes para-gouvernementaux.

## DEUXIÈME PARTIE

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il est impossible de définir, à fortiori de comprendre l'authentique attitude fédéraliste, sans poser au delà de la question des voies et moyens celle, plus décisive encore, que le Maréchal Foch résumait dans cette formule familière, *de quoi s'agit-il ?*

Où de quoi s'agit-il, en somme? Ce n'est qu'en répondant à cette question, ne fût ce qu'en quelques pages, que l'on parviendra à saisir les fondements de l'attitude adoptée par les fédéralistes, à mesurer leur angoisse, à apprécier leur intransigeance. D'aucuns, parmi les «européanistes», ont reproché, par exemple, aux représentants du fédéralisme non-conformiste de se montrer trop sévères à l'égard des deux derniers traités européens. Mais est-il légitime d'en faire grief aux fédéralistes s'il s'avère, compte tenu du diagnostic qu'ils formulent, que les dits traités n'apportent qu'un timide commencement de réponse à l'interrogation pressante que, depuis des années déjà, ne cesse de formuler le sphinx de l'histoire?

### 1.—*Faiblesses de traités*

Pout s'en tenir un instant encore aux traités en cause, avant de tracer une perspective générale, comment ne pas observer que textes élaborés par les experts gouvernementaux dissimulent, sous d'étranges complications, des difficultés et des faiblesses incontestables? Entre les clauses de sauvegarde, les exceptions, les protections, les garde-fou, les amortisseurs et les freins, en cherche vainement le moteur d'une économie européenne: il a été oublié.

D'aucuns vous expliquent d'un air entendu que le moteur naîtra, en vertu d'un phénomène de génération spontanée, du fonctionnement des institutions prévues. Mais si, précisément, elles n'étaient pas aptes à fonctionner sans moteur?

De toute manière, les deux traités marquent un recul indéniable par rapport à celui de la Communauté du Charbon et de l'Acier; or, celle-ci, qui devait constituer, dans l'esprit de ses auteurs «un premier pas dans la voie d'une fédération européenne», s'essouffle, piétine et se résigne à n'être qu'elle-même: pourtant elle aussi, en vertu d'une évolution spontanée devait devenir tout autre chose. Il faut croire que la spontanéité n'est pas le caractère dominant des constructions interétatiques.

Les gouvernements excellent dans l'art de fabriquer des traités qui enserrant et maîtrisent inexorablement, tel un corset de fer, toutes velléités de développement ultérieur.

Faut-il incriminer la mauvaise volonté des hommes d'Etat qui s'efforcent de compenser l'insuffisance de leurs actes par le lyrisme de leurs professions de foi européennes? Le véritable problème est ailleurs: il ne s'agit pas tant de savoir si tel traité est bon ou mauvais que de se demander si une révolution peut s'accomplir à coup de traités. Depuis deux siècles, malgré d'extraordinaires réussites, la civilisation de l'Europe Occidentale n'a cessé de descendre la pente des échéances inéluctables. Il faut une révolution, au meilleur sens du terme, pour éviter l'ultime glissement; mais un tel impératif historique peut-il être compris par des hommes qui détiennent le pouvoir? En règle générale, ce n'est pas aux gouvernements établis que l'on confie le tâche révolutionnaire.

Cette tâche, le fédéralisme est seul à pouvoir l'assumer mais à condition de *devenir ce qu'il est*. Toute révolution, on ne saurait l'oublier commence par subir l'influence de passé, proche ou lointain; mais aucune révolution ne triomphe, au point d'infléchir et de modeler l'histoire, sans se dégager des formes hérités du passé, c'est-à-dire sans une rupture de continuité. Rupture dont les « conservateurs » et les « perfectionnistes » (cf. Première Partie, 1 et 2) méconnaissent la nécessité, que les fédéralistes « para-gouvernementaux » professent du bout des lèvres (ibid., 3), sans accepter les conséquences qui en découlent. Rupture commandée pourtant par la nature même des choses, surtout si l'on veut bien ne pas perdre de vue que l'idée fédéraliste, ainsi que le proclame l'un des textes fondamentaux du mouvement (4) » n'apporte pas seulement un nouveau cadre politique, mais encore de nouvelles structures sociales, économiques et culturelles. Solution de synthèse, elle est faite de deux éléments indissolublement conjoints, la solidarité organique et la liberté, autrement dit l'épanouissement de la personne humaine à travers ses commu-

---

(4) Motion de Politique générale, *apud* Rapport du Congrès de Montreux de l'Union Européenne des Fédéralistes, 1947.

nautés de vie quotidienne... La véritable démocratie doit être une articulation de solidarités, montant depuis la base jusqu'au sommet harmonieusement organisée à tous les étages: mais le fédéralisme fait de la liberté le principe même de cette organisation, principe (...) qui sauvegarde et favorise la diversité spirituelle, la tolérance politique, la sécurité de l'individu, la libre initiative des personnes et des groupes, la décentralisation fonctionnelle et le «self-government».

C'est parce que le fédéralisme représente un tel effort de renouvellement qu'il ne saurait être identifié avec les timides entreprises gouvernementales dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles restent ambiguës. N'y a-t-il pas, par exemple, quelque chose d'équivoque, voire d'absurde, à vouloir susciter une communauté économique là où il n'y a pas communauté de destin? Plus modestement, un «marche commun» en raison de l'existence de dangereuses tensions entre intérêts particuliers, charges salariales, fiscalités, systèmes de sécurité sociale, politiques monétaires, structure des prix, etc-n'implique-t-il pas, sous peine d'échec, des institutions d'arbitrage d'un type nouveau notamment d'un fort pouvoir fédéral capable de faire respecter les nécessaires disciplines économiques? Si un tel pouvoir si des institutions fédérales n'existent pas, les nouveaux traités, même ratifiés, ne sont-ils pas exposés au risque de se révéler inapplicables?

## 2.—LA CRISE

Compte tenu de la crise que subit notre civilisation, les actions gouvernementales sont frappées d'un singulier manque de réalisme. C'est à la révolution qu'il appartient désormais de revenir aux réalités, à toutes les réalités que le régime anachronique des Etats Nations n'a pas encore vidées complètement de leur substance: spirituelles ou matérielles, juridiques ou sociales, associatives ou professionnelles, économiques ou politiques.

Mais il n'y a pas de réel indépendant de l'action humaine. C'est faire preuve de réalisme que d'affirmer que la première

tâche des fédéralistas est de renforcer le mouvement auquel ils appartiennent. Sans un instrument d'action politique, il ne saurait y avoir d'action politique! Renforcer le mouvement fédéraliste, ce n'est pas seulement le développer et l'étendre, mais aussi et surtout le discipliner et le durcir: et il n'y a aujourd'hui de discipline, pour un mouvement fédéraliste, que «supranationale».

Le terme est peut-être équivoque, mais l'exigence qu'il exprime est irréfutable. Pas plus que tout autre effort de renouvellement historique, la révolution fédéraliste ne s'imposera sans un instrument d'action efficace. Un tel instrument ne saurait résulter de la simple juxtaposition de groupements nationaux: pour construire l'Europe, il convient de créer un véritable mouvement *européen*. Le fédéralisme respecte, de par sa nature même, toutes les diversités; pour les préserver, il doit aussi affirmer son unité dans l'action: loin d'être opposées, ces deux exigences s'avèrent indissociables.

Tous les conformistes, qu'ils soient «conservateurs», «perfectionnistes», ou qu'ils se réclament d'un fédéralisme édulcoré, sous-estiment l'importance de cet instrument d'action que constitue un mouvement fortement uni. Ils se comportent comme si les idées pures pouvaient, par elles-mêmes, triompher des inerties et des résistances, des égoïsmes et de la bêtise, des intérêts et des préjugés: c'est là, en politique, la pire des illusions. Les idées les plus justes échouent si elles ne s'incarnent dans des hommes et si ceux-ci ne se montrent capables de forger un outil qui permette l'insertion des idées dans les faits.

Dès lors que l'on pénètre dans le domaine des réalités vivantes, un outil ne se forge paradoxalement qu'en s'exerçant; c'est pourquoi la deuxième tâche qui incombe aux fédéralistes n'est pas séparable de la première: tâche de prospection méthodique de tous les milieux sociaux. Partout où il subsiste des forces saines, il s'agit de préparer une prise de conscience, annonciatrice des options décisives. Syndicats ouvriers, organisations paysannes, associations professionnelles, coopératives, groupements universitaires, enseignants, élus locaux, anciens combattants: autant de milieux, parmi d'autres, où il s'agit de détecter les intelligences les plus lucides

et les volontés les mieux trempées, capables de s'associer activement à l'oeuvre de salut public européen.

Il importe de donner un moyen d'expression au vouloir-vivre de l'Europe et des vieux pays qui la constituent. Les gouvernements ont été incapables de créer un tel moyen d'expression, et ce n'est pas en multipliant assemblées consultatives, commissions bureaucratiques, institutions impuissantes que l'on accordera à l'Europe la voix qui lui fait défaut : or, n'est-il pas nécessaire qu'une telle voix retentisse pour faire tomber les murs du conservatisme *stationational* ?

Perspective qui est faite pour effrayer tous les conformistes mais seule perspective salvatrice, car à crise grave il convient de chercher un remède énergique. Depuis bientôt cent cinquante ans, les esprits les plus divers et les plus lucides ne cessent de mettre en garde la Cité occidentale contre le danger mortel qui la confronte : Saint-Simon, Proudhon, Marx, Tocqueville, Nietzsche, Dostoïevsky, Kierkegaard, et, de nos jours, Kayserling, Spengler, Ortega y Gasset, Heidegger, Geddes, Toynbee, Mumford, sans oublier Péguy, Bernanos ou Simone Weil. Tant de témoignages concordants ne peuvent être dûs au hasard.

Pour savoir si le radicalisme des exigences fédéralistes est fondé, il importe de s'interroger sur la nature de la crise qui assaille l'Occident et, au travers de son aire d'expansion, le monde.

— Crise politique ? Oui, sans nul doute : les États nationaux dont l'origine se situe aux environs du XVI<sup>e</sup> siècle, ont rempli leur tâche, et., n'étant plus aptes à rendre aux nations les services que celles-ci sont en droit d'exiger d'eux, ne font que survivre à leurs raisons d'être. « *A l'intérieur* », les régimes de type parlementaire ne mordent plus sur le réel et ne fonctionnent que d'une manière défailante ; « *à l'extérieur* », les structures *stationationales* révèlent toujours davantage leur insuffisance et motivent, un peu partout dans le monde, le déclin de l'influence occidentale, le recul rapide de l'Europe.

— Crise économique ? Malgré les incroyables progrès accomplis depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, notre société est exposée à des convulsions économiques, à des contradictions insurmontables, à des bouleversements graves. D'où le phénomène



dénoncé sous le nom de *misère dans l'abondance*. Les nations européennes continuent encore, en titubant, leur marche en avant, mais elles ne parviennent plus, malgré les apparences de prospérité, à tenir tête aux nouveaux concurrents. En passant à côté des perspectives qu'ouvrent l'automatisation et l'énergie nucléaire, l'Europe deviendra-t-elle, insensiblement, un continent sous-développé? Cédant aux prestiges de l'étatisme que l'on confond avec une saine organisation collective de la société, imitera-t-elle jusqu'au bout l'exemple du Bas-Empire, en attendant la venue des nouveaux barbares?

— Crise démographique? diplomatique? coloniale?... On n'aurait aucune peine à répondre affirmativement à chacune de ces questions. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il s'agit d'une crise complexe et profonde, et non d'un événement limité et transitoire: il convient donc, pour mesurer l'importance de cette crise et pour en saisir la nature, de la situer dans la plus large perspective historique et sociologique. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que l'on a une chance de découvrir l'échelle des valeurs, la table des critères qui manque aux conformistes et sans laquelle, pourtant, il est totalement impossible d'apprécier et de juger les fluctuations de la prétendue « actualité » politique.

Bref, que l'on ait ou pas le courage de le reconnaître, nous vivons une *crise de civilisation*.

### 3.—VIE ET MORT DES CIVILISATIONS

Qu'est-ce qu'une civilisation? C'est un ensemble, que l'on pourrait analogiquement qualifier d'organique, de croyances et de mœurs, de valeurs spirituelles, intellectuelles, esthétiques et morales; d'institutions économiques et politiques, de règles juridiques et de coutumes; d'actions et de réactions psychologiques; de rapports entre l'homme et le sol, entre l'homme et la technique, entre l'individu et la société.

Dans cette acception englobante, la civilisation est à la fois « *civilisation* » (au sens étroit, comparable à celui que

ce terme a pris en allemand) et «*cultura*», celle-ci constituant la composante centripète et celle-là la composante centrifuge de toute unité civilisatrice vivante.

L'unité de civilisation qui est mise en cause aujourd'hui, c'est celle de l'Europe occidentale. Mais contrairement à une croyance naïve et égocentrique, il existe, il a surtout existé, d'autres unités civilisatrices. Nombreuses sont celles qui ont sombré au cours des âges : il importe grandement de savoir comment meurent les civilisations.

Ne faudrait-il pas se demander d'abord comment elles vivent ? Une civilisation saine se distingue par un état d'équilibre mouvant. Les tensions, les difficultés, existent, certes, **mais ne parviennent pas à ébranler l'ensemble de l'édifice**. Les forces d'unité l'emportent sur les forces de désintégration, les facteurs centripètes prédominent sur les facteurs centrifuges, les traditions restent à la fois vigoureuses et plastiques, les minorités et les majorités ressortissent au même complexe socio-moral : analyse trop schématique, voire simpliste, mais, qui permet d'affirmer que de telles unités de civilisation, grâce à cet état de «*balance*» (Proudhon), sont à même d'affronter victorieusement les inévitables épreuves, internes ex externes, qu'engendrent la géographie et l'histoire.

Tout change, lorsqu'une civilisation donnée est frappée par un «*déjà*» qu'elle n'est plus capable de relever. La nature de ce défi (Toynbee) varie : changements géo-climatiques, invasions, apparition de nouvelles civilisations dominantes, etc. En un sens, il n'est pas interdit de prétendre que la forme la plus dangereuse de l'épreuve à laquelle une civilisation puisse être exposée, est le divorce entre son être et ses raisons d'être autrement dit la décomposition de son unité interne (qu'il s'agisse des aspects empiriques, systématiques ou synthétiques de l'unité, au sens de P. A. Sorokin).

Une telle décomposition engendre toutes sortes de phénomènes que l'histoire permet de connaître, mais dont il n'est possible, ici, que de rappeler très brièvement les principaux. Les civilisations ainsi mises en cause perdent le sens de l'unité et finissent par être déchirées par des *schismés*. Ceux-ci se manifestent notamment par une transformation des élites dont l'existence reste nécessaire et féconde dans toutes les sociétés

équilibrées, en minorités oppressives, et de la majorité en *masse*.

« Contrairement à ce que serait tenté de penser un observateur superficiel, les masses ne sont pas fonction du nombre. Dans une civilisation saine, les êtres humains ne s'additionnent pas : ils s'intègrent dans des ensembles vivants. Même pris « en grande quantité », les hommes ne constituent pas nécessairement une foule : dans une civilisation saine, ils peuvent former des communautés concrètes, articulées elles-mêmes en une société. C'est lorsque la quantité l'emporte sur la *qualité*, lorsque l'équilibre se rompt entre le nombre et la *structure*, lorsque l'échelle des problèmes révèle l'irréparable insuffisance de l'échelle des institutions, que les masses font irruption sur la scène de l'histoire » (1).

La « massification » (Ortega y Gasset) d'une société se manifeste par toutes sortes de traïte ou, plus exactement de tendances : vers le nivellement, vers l'anonymat, vers le déracinement (Simone Weil) - disons d'un mot, *vers la prolétarianisation*.

Ce terme *moderne*, de prolétarianisation, risque de surprendre ; il est fortement marqué par l'interprétation marxiste influencée par l'apparition, à la fin de XVIIIe siècle, de l'industrie *machiniste*. Mais si le machinisme confère au phénomène prolétarien de notre temps un irréductible caractère spécifique, il ne définit pas le contenu de ce phénomène.

Lorsque l'horizon des investigations sociologiques s'élargit dans le temps et dans l'espace, l'on est amené à constater que toutes les civilisations en état de crise engendrent — par le déracinement, par le nivellement, par la désintégration, par la déshumanisation — des masses prolétarianisées, en même temps que des structures variées, rigides, sclérosées, voire (plus ou moins analogiquement) « étatistes », entre lesquelles l'on s'efforce d'endiguer ces masses déboussolées.

Dans la mesure où il s'agit de grandes civilisations dominantes expansives, l'on constate que le prolétariat ainsi en-

---

(5) Cf. notre *Civilisation en sursis*, Edit. de la Colombe, Paris 1955, notamment paragraphe 91.

engendré est double : interne et externe. Le rayonnement extérieur d'une civilisation donnée affaiblit — quand il ne les détruit pas — les structures des sociétés voisines, il les *prolétarise* en quelque sorte. Quand cette civilisation entre en crise, un choc en retour se produit souvent, qui précipite contre les frontières de l'aire civilisatrice le ressentiment des masses prolétarisées de l'extérieur. La révolte de l'Asie et de l'Afrique, suscitée pour une part par des idées européennes «devenues folles» (Chesteron), illustre tragiquement, aujourd'hui, ce thème qui paraissait, il y a quelques lustres; appartenir au passé.

En résumé, toutes les civilisations sont mortelles, y compris la nôtre. Et toutes, en agonisant, manifestent les mêmes symptômes morbides, celui de la prolétarianisation notamment, dont l'étatisme, plus ou moins totalitaire, n'est que le pendant socio-historique.

«Une puissante intervention de l'Etat en vue d'une production intense: voilà, écrivait G. Glotz (Le Travail dans la Grèce antique), le caractère essentiel de l'industrie dans la période hellénistique».

«Un étatismes desséchant, étouffant et tracassier, faisant de l'Empire une prison pour des dizaines de millions d'hommes: voilà, résumée par L. Homo (Nouvelle Histoire romaine), la tare du Bas-Empire».

La transition vers les problèmes contemporains s'offre tout naturellement :

«L'âge administratif, voilà condensé par A. Siegfried (L'Age du Secrétariat, *op. cit.* Revue de Paris, 1953) le trait marquant de notre temps». Et N. Berdiaeff disait de son côté : «Nous vivons à l'époque d'un formidable **essor de l'étatisme** l'Etat est enclin à penser que l'homme lui appartient tout entier» (Progrès technique et Progrès moral, Rencontre internationale de Genève, 1947).

«...Lorsque les solidarités primitives ont été rompues par la poussée de l'individualisme, les excès de la **liberté changent** celle-ci en oppression ou en désordre; et les **faibles n'ont** plus d'autre recours que de solliciter la puissance publique.

«L'individu tombe alors sous la tutelle collective. Mais, par un contraste imprévu, l'Etat, à force d'étendre sa providen-

ce, épuise sa substance. A la bureaucratie envahissante répond la cité déclinante... L'étatisme finit par dévorer l'Etat» (1).

Nous y sommes.

#### 4. MISSION OU DEMISSION DE L'EUROPE

Que l'on applique les résultats, brièvement résumés, de l'analyse historique aux événements de ces deux derniers siècles, et l'on s'aperçoit sans peine qu'il existe entre la crise que nous subissons et celles auxquelles d'autres sociétés ont jadis succombé, une indéniable parenté: schisme social, crise de conscience, déracinement, triomphe de l'anonymat, prolétarianisation, révolte des masses, etc.

Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà laissé entendre en mentionnant la conception marxiste du prolétariat, la crise contemporaine comporte quelques importants traits spécifiques.

--*Saturation technique*: sous une forme ou sous une autre, toute civilisation est technicienne; mais notre société est devenue proprement technologique.

--*Extension planétaire*: en raison du trait précédent et aussi de l'orientation universaliste de la civilisation de l'Europe occidentale, son influence -- bonne ou mauvaise -- a fini par s'étendre à tous les continents.

--*Accélération de l'histoire*: l'étendue étant maîtrisée par les techniques, les communications tendant vers l'instantanéité, le rythme des événements se précipite au point de conférer à l'évolution historique une rapidité sans précédent.

Loin d'incliner vers une vision plus optimiste de la situation, ces trois traits distinctifs de la crise présente, s'ajoutant à ceux qui caractérisent toutes les grandes crises de civilisation, accentuent encore le caractère mortel du danger qui menace la Cité occidentale. Il ne s'agit pas d'affirmations arbitraires destinées à frapper l'imagination, il s'agit d'une vue socio-historique dont les conclusions s'imposent à l'intelligence. Ceux qui, comme nous, vivent dans un système ci-

(6) André Piettre, *Les Trois Ages de l'Economie*, pp. 259-60.

menté par des siècles, ont une grande difficulté à admettre que ce monde, encore puissant et relativement prospère, soit sur le point de basculer : pourtant, il faut nous rendre à l'évidence et avoir le courage d'écouter le langage des faits. Oui, notre société est minée et, sous la double poussée de la prolétarianisation interne et de la prolétarianisation externe, risque de se disloquer, progressivement ou brutalement.

Faut-il se résigner et attendre la fin inéluctable? Nullement, une grande civilisation peut se ressaisir et se sauver si elle relève le défi que lui jette l'histoire. On connaît maintenant la nature du défi : il a nom, massification ou prolétarianisation, et l'on connaît également l'échelle à laquelle la question se pose : celle-là même de la planète. Or, contrairement à d'autres Cités dont l'histoire a dû accepter la démission, la civilisation européenne, elle, n'a pas épuisé ses possibilités. Ce sont ses structures sclérosées, ses institutions anachroniques, qui la vouent à la déchéance. Les virtualités, les richesses, les forces, — spirituelles, intellectuelles, vitales — de la vieille Europe, restent intactes. Il importe surtout de les libérer des entraves que leur impose un régime qui se survit, et de leur permettre ainsi de sécréter des structures neuves et créatrices. Nombreux sont les indices de tous ordres qui montrent que l'Europe est encore capable d'assumer sa mission dans le monde ; mais il importe, pour cela, qu'elle s'arrache aux apaisantes illusions du conformisme qu'elle tourne résolument le dos aux facilités qu'il prêche, qu'elle comprenne que, dans la situation présente, seul ce qui est difficile vaut la peine d'être entrepris. Face aux dangers qui s'abattent sur la Cité occidentale, seules l'imagination et l'audace sont salvatrices. Dès lors qu'une civilisation se trouve dans une situation comme la nôtre il n'y a de réalisme que dans la révolution.

##### 5. — AU DELÀ DE L'«EUROPEANISME»

Dans la lutte pour la domination mondiale qui se livre sous nos yeux, et où nous avons beaucoup de peine à distinguer l'essentiel de l'accidentel, l'Europe occidentale a une mission primordiale à remplir. C'est elle qui a été le foyer

de la double prolétarianisation, dont les vagues convergentes menacent de submerger et d'«unifier» le monde, soit dans la perspective de la désintégration atomique: unité dans la mort, soit dans celle d'un Empire totalitaire: unité dans l'esclavage. C'est à elle qu'incombe la tâche d'édifier et d'offrir en exemple au monde une société qui résorbe les masses et restitue l'homme, l'homme libre et responsable, à la fois individu et communauté.

L'Europe n'est donc pas un but, mais un moyen: le moyen de formuler une réponse valable à l'angoissante question que pose la crise de notre temps. Mais comme il s'agit d'une crise *totale*, il convient que la réponse soit *totale*, elle aussi: à la fois spirituelle et matérielle, politique et juridique, institutionnelle et constitutionnelle, économique et sociale. La victoire dans la bataille pour l'avenir du monde ne saurait être achetée au rabais.

Le fédéralisme prétend se hausser au niveau des événements et de nos responsabilités propres. Il est la seule force *révolutionnaire*, au sens positif et créateur, qui se dresse face au danger totalitaire. Dans une société vieillie, sclérosée, sur le point de s'abandonner aux morbides prestiges du crépuscule et de l'agonie, le fédéralisme incarne le **courage** et l'espoir, parce que dans son sein, la liberté et la justice indissolublement liées reconstituent l'intégrité de l'humain délivré de l'esclavage prolétarien.

Au-delà des tâtonnements officiels: Communauté Economique, Euratom; au-de-là même des institutions para fédérales de la C. E. C. A., il importe de poser clairement le vrai problème, celui-là même que pose l'histoire. C'est à quoi s'efforce timidement encore, l'Union Européenne des Fédéralistes. L'Europe des illusions *statonationales*, l'Europe des conformismes est morte. Pour avoir un sens, le combat fédéraliste doit être livré sur le plan des espérances vitales. Aujourd'hui, ce plan est déterminé par des repères ou mesuré par des étapes qui ont noms: organisation «supranationale» d'un mouvement puissant et discipliné; mobilisation méthodique des forces vives du Peuple européen; Etats Généraux d'Europe dont l'U.E.F. a déjà tenté la réalisation à deux reprises: Congrès de l'Europe (La Haye, 1948) et Conseil

de Vigilance (Strasbourg, 1950), et que s'efforce de susciter aujourd'hui, dans une perspective renouvelée, le Comité d'Initiative pour le Congrès permanent du Peuple Européen; enfin, débouchant sur une nouvelle légitimité, création d'une Assemblée Constituante Européenne.

On voit que ce qui doit s'accomplir dépasse grandement ce qui a été fait et rompt avec les banalités de l'«européanisme» bien pensant. Il ne s'agit pas, nous espérons l'avoir montré, d'une tentative de diversion, dûe à l'on ne sait quel désir d'originalité à tout prix. Si les conformistes reprochent volontiers aux fédéralistes leur «extrémisme», c'est que ceux-ci ont mesuré l'ampleur du danger, en même temps que l'intensité de l'effort de salut public à entreprendre, tandis que ceux-là, faute d'une perspective historique et d'un diagnostic lucide, se raccrochent encore aux débris d'un monde qui croule, aux illusions d'un passé à jamais révolu, aux expédients politiques, aux palliatifs et aux petites habiletés.

Mais l'on ne ruse pas avec l'histoire: on la *fait*, ou bien l'on est *défait*.

## TROISIÈME PARTIE

### ATTITUDE FEDERALISTE: LA METHODE CONSTITUANTE

Si les fédéralistes mettent en doute l'excellence des recettes que vantent les tenants du conformisme (cf. Première Partie), c'est que les remèdes proposés n'ont aucune commune mesure avec la gravité du mal qui ronge notre société. Les «conservateurs» ou les «perfectionnistes» de l'«européanisme» qui prétendent aboutir à une Fédération - à la Fédération capable de maîtriser les déchainements qui bouleversent le monde! - par des mesures «prudentes», à coup de petites réalisations «raisonnables», dûes aux initiatives gouvernementales, ont beaucoup moins de chance de réussir que n'en auraient des bâtisseurs qui, à force d'accumuler quelques blocs



de pierre informes, espéreraient voir se dresser «spontanément» une majestueuse cathédrale.

Les fédéralistes «para-gouvernementaux» (cf. Première Partie, 3.) ne sont pas sans concevoir quelque scepticisme à l'égard d'une telle «méthode»; ils sont conscients pour une part de la tragique insuffisance des entreprises stationnaires qui, n'étant pas intégrées dans un puissant courant novateur, sont irrémédiablement condamnées à l'inefficacité. Mais s'ils font mine de dépasser, tout au moins verbalement, le plan des petites améliorations et des réalisations fragmentaires, ils retombent en fait au niveau de ce plan conformiste, en refusant la *méthode constituante* dont il sera désormais question, et en s'efforçant de lui opposer l'idée d'un Pacte fédéral, de caractère exclusivement ou principalement interétatique.

Pour comprendre de quoi il s'agit, ne convient-il pas de commencer par préciser les termes du débat?

## 1.—ORIGINES

### *Historiquement d'abord.*

La «Requête relative à l'élaboration d'un Pacte fédéral» a été adoptée au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Européenne des Fédéralistes, réunie à Paris du 2 au 31 octobre 1949.

Pourquoi «Pacte» et non *Constitution*? Parce que, dans l'esprit de ses auteurs, le terme de pacte évoquait l'idée d'une Constitution réduite à ses éléments fondamentaux. Il s'agissait essentiellement de mettre en place les principales institutions européennes, de créer une *Autorité européenne* dont la nécessité était proclamée dès le préambule de la Requête (7). Les institutions fédérales une fois constituées, la fameuse spontanéité —qui n'est qu'un leurre aussi longtemps qu'il est question de réalisations fragmentaires sans structures «su-

---

(7) «De la Consultative impuissante au Pacte Européen», brochure publiée par l'U.E.F., page 3.

pranationales» — devait permettre d'obtenir tout le reste par surcroît.

Il n'y a donc pas de différence de nature entre une Constitution fédérale et un Pacte fédéral: une fois créés les organismes fédéraux dotés «de fonctions limitées, mais de pouvoirs réels», organismes législatifs, exécutifs et judiciaires (8), la lettre du pacte et l'esprit des institutions eussent pu conduire l'Europe vers son accomplissement fédéraliste.

Dans la *Perspective juridique*, les données du problème apparaissent sous un jour quelque peu différent qui permet, toujours compte tenu du passé, d'apporter des précisions utiles.

En effet, lorsque d'aucuns affectent de préconiser aujourd'hui un Pacte fédéral, ce n'est pas tant à la Constitution qu'à la *Constituante* qu'ils prétendent s'opposer.

Une Assemblée Constituante européenne, élue par les peuples d'Europe conscients de leurs intérêts communs, de leur unité, considérés ainsi comme l'expression *du* Peuple européen, arracherait, tout au moins pour une part, le processus d'unification fédéraliste au domaine de la compétence stationnante. Au contraire, le Pacte fédéral n'impliquerait pas d'intervention populaire et se présenterait sous la forme classique d'un traité entre Etats.

Une première remarque s'impose. A l'origine, le concept du Pacte fédéral n'était nullement lié, dans l'esprit des fédéralistes, à cette espèce de confiance implicite — quelque peu surprenante — dans la vertu des traités *interétatiques* et dans la bonne volonté des hommes en place.

Fait significatif: tout *en reconnaissant l'«impuissance»* de l'Assemblée Consultative de Strasbourg, c'est à celle-ci, et non aux gouvernements nationaux eux-mêmes, que l'Assemblée générale extraordinaire de l'U.E.F. prétendait confier l'élaboration du Pacte.

Mais le caractère utopique de cet appel à une assemblée sans véritable mandat politique — appel contre lequel certains fédéralistes s'étaient opposés dès octobre 1949 — devait être discerné rapidement. Un an après, à Strasbourg (18-20 no-

(8) «De la Consultative impuissante au Pacte Européen», pp. 8 à 10.

vembre 1950), le IIIe Congrès de l'U.E.F. n'hésitait pas à corriger le tir: pour aboutir à la Fédération, affirmait-il, «il est indispensable que les Etats disposés à s'unir par un lien fédéral, s'engagent à convoquer une Assemblée fédérale Constituante européenne, composée de représentants des peuples et non des gouvernements, et chargée de voter un Pacte d'Union fédérale européenne, qui entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par un nombre minimum de pays spécifié dans le Pacte même». L'U.E.F. décidait solennellement dès cette époque, «d'engager toutes les forces dont elle dispose pour demander aux Peuples, aux Parlements et aux Gouvernements la convocation d'une Assemblée Fédérale Constituante chargée de voter le Pacte d'Union fédérale».

Cette revendication devait être reprise, peu de temps après, par le Conseil des Peuples d'Europe, auquel participaient, à côté de fédéralistes, des membres du Mouvement Socialiste et Démocratique pour les Etats-Unis d'Europe et des Nouvelles Equipes Internationales: «le Conseil lance un appel pressant aux Peuples, aux Parlements et aux Gouvernements européens, afin que les Etats démocratiques de l'Europe, disposés à accepter le principe d'une limitation de leur souveraineté — certains d'entre eux (...) l'ayant expressément prévu dans leur constitution — s'engagent à signer sans tarder un traité international convoquant, dans les plus brefs délais, une Assemblée Constituante Européenne chargée de l'élaboration d'un projet de Pacte d'Union fédérale».

Ce texte (Strasbourg, 24 novembre 1950), observons-le en passant, confirme indirectement, non seulement le lien déjà noté entre l'idée de Pacte et celle de Constituante, mais aussi la stricte liaison juridique entre l'étape intergouvernementale (traité international) et l'intervention du Peuple (Assemblée Constituante).

La revendication de l'étape constituante devait être reprise et précisée par un Comité Juridique International (présidé par M. Fernand Dehousse) et par la Conférence de Lugano (18-20 avril 1951). Celle-ci n'hésitait pas à dénoncer l'inefficacité de la méthode intergouvernementale, ainsi que l'insuffisance des autorités dites spécialisées qui, «sous peine d'instaurer juridiquement la confusion et l'anarchie, *sinon mêt-*

*me de dresser des obstacles supplémentaires sur la voie de l'unification européenne*» (9), devaient être intégrées dans un ensemble institutionnel de type fédéral. Texte adopté à l'unanimité et signé par un certain nombre d'«européens» qui, aujourd'hui, paraissent l'avoir oublié; texte qui précise que la création du pouvoir fédéral «doit accompagner et non pas suivre celle des Autorités spécialisées» (10); texte qui conclut, lui aussi, à «la convocation immédiate de l'Assemblée Constituante Fédérale Européenne» (11).

## 2.—LE LANGAGE DES FAITS

Compte tenu des indications qui précèdent, et qu'il ne serait pas difficile de compléter, accumulant dates et références, on a le droit de s'interroger sur les véritables motifs qui poussent certains à se montrer étonnés, voire scandalisés, lorsque l'U.E.F. reprend aujourd'hui, avec une rigueur nouvelle, sa permanente revendication. La plupart de ces opposants improvisés ne l'approuvaient-ils pas il n'y a pas bien longtemps? Or, il est à remarquer que si l'on peut admettre, à la rigueur, que la nécessité d'une étape constituante fût mise en doute il y a une dizaine d'années, tous les événements survenus depuis paraissent avoir confirmé et renforcé cette nécessité. L'évolution en sens contraire de certains «européanistes» ne saurait donc se justifier par le recours à l'expérience historique.

Si l'on prétend néanmoins devoir reprocher à l'U.E.F. de rester fidèle à elle-même, encore faut-il, pour étayer une telle critique, pouvoir produire des arguments ou invoquer des faits nouveaux. Rien de tel n'a été tenté. Le plus souvent l'on se contente de ressortir un argument éculé, emprunté à l'arsenal anti-européen, en répétant sur tous les tons, d'un

(9) Conférence de Lugano, texte publié par les soins de l'U.E.F., p. 2.

(10) Ibidem. C'est nous qui soulignons.

(11) Ibidem, p. 3.

air entendu — comme si les fédéralistes ne le savaient pas déjà — que « les gouvernements ne sont pas encore disposés à convoquer une Constituante » : constatation qui est exacte, mais qui ne fait que mettre en lumière l'utilité, l'importance et l'urgence de l'action entreprise par l'U.E.F.

Du reste, on serait tenté de retourner cet argument contre ceux qui un peu tardivement, redécouvrent les vertus d'un pacte fédéral en affectant de les opposer aux vices du système constituant : ne serait-il pas légitime de leur demander si, selon eux, les mêmes gouvernements sont aujourd'hui davantage disposés à conclure un pacte de caractère fédéraliste. Poser cette question, c'est y répondre.

Et pourtant, n'y a-t-il pas le précédent de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, créée par une espèce de « pacte », c'est-à-dire par un traité international ?

A ce propos, quelques points méritent attention :

— Le traité de la C. E. C. A. n'a sans doute pu, sinon prendre naissance, tout au moins s'imposer qu'à la faveur de la crise provoquée dans les sphères gouvernementales par les événements d'Extrême-Orient : le parallélisme entre les principales dates qui jalonnent les progrès du « plan Schuman » et celles qui marquent l'évolution de la guerre de Corée, est à cet égard significatif.

— Si le traité de la C. E. C. A., malgré son caractère pré-fédéral (ou para-fédéral), a pu être élaboré, signé et ratifié dans un temps record, il le doit non seulement à la tension des relations internationales, mais aussi à d'autres circonstances favorables qui, depuis, ne se sont pas maintenues.

Il n'est pas certain que le même concours de circonstances eût permis de réaliser également un véritable pacte d'union fédérale, tant parce que celui-ci eût confronté les gouvernements nationaux avec des exigences qui, à leurs yeux, eussent été infiniment plus graves, qu'en raison du caractère plus large, plus « englobant » d'un tel pacte qui eût demandé beaucoup plus de temps pour être mis au point par la méthode des négociations intergouvernementales et ne serait **arrivé à** maturité que « trop tard » ! Les conformistes qui mettent en avant le fait que les gouvernements ont réussi à mettre sur pied le traité de la C. E. C. A., affectent d'ou-

blier la distance qui sépare un tel traité, même positif, d'une véritable constitution fédéraliste, conforme aux exigences, rappelées plus haut (cf. Deuxième Partie), de notre temps.

Une autre observation s'impose. Le plan Schuman devait réaliser «les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix» (12); il n'était qu'un «premier pas dans la voie de la fédération européenne». On est bien obligé de constater que ce pas n'a pas été suivi par d'autres.

Que sont devenus le «plan Pflimlin», le «plan Manholt», le «pool blanc», etc., etc? Mais où sont les projets d'antan? ...

Pour ce qui est de la Communauté Européenne de Défense, projet de traité négocié selon les méthodes classiques, tout le monde sait, hélas! comment l'affaire s'est terminée. Quant au traité sur la Communauté politique, élaboré, lui, par la fameuse Assemblée «ad hoc», issue d'une résolution (du 10 septembre 1952) des six ministres des Affaires étrangères, mais indépendante des gouvernements, il n'est peut-être pas inutile d'emprunter à un témoin lucide et modéré le récit — d'autant plus frappant qu'il est objectif et ramassé — du sort qui a été réservé à cette entreprise.

«Celle-ci (l'Assemblée ad hoc) fit diligence. Elle constitua une commission constitutionnelle qui fit siéger presque sans désenparer un Groupe de travail. Au bout du délai fixé de six mois, elle fut en état de présenter non pas l'ébauche attendue, mais un projet de traité technique parachevé, et prêt à la signature. Le texte fut remis au Conseil de Ministres au cours d'une séance solennelle, le 9 mars 1953. Mais dans la réponse de M. Bidault, on sentit, dans un dosage savant, s'exprimer la gratitude et l'embarras et, pour tout dire, un certain manque de ferveur. Les parlementaires s'émurent. Les avait-on mobilisés pour écrire une simple thèse de droit? Ils décidèrent par une résolution bien calculée, que l'Assemblée ad hoc ne se dissoudrait pas...» (13). Calcul dont l'excellence

(12) Déclaration de M. Robert Schuman, du 9 mai 1950.

(13) Cf. *Un témoignage sur la Communauté des Six*, par Pierre Wigny, édit. de la C.E.C.A., 1957, p. 32.

n'a pas été hélas! confirmée par les événements. Depuis la chute de la C.E.D., il n'a plus jamais été question ni de l'Assemblée ad hoc, ni de son enfant mort-né.

Il est vrai que nous nous trouvons, aujourd'hui, en présence de deux traités, issus de la «relance», sur l'Euratom et sur la Communauté économique. L'élaboration, la conclusion et la ratification de ces traités ont été incontestablement facilitées, de même que pour la C. E. C. A., par les événements extérieurs: Suez, Budapest, Proche-Orient. Une fois de plus, la crainte des complications internationales apparaît, pour les gouvernements nationaux, comme le commencement de la sagesse.

Quels que soient les qualités et les défauts de ces deux traités, quelle que soit leur importance, il est en tout cas évident qu'ils ne constituent pas, par rapport à la C. E. C. A., un pas en avant, mais un recul. C'est faire preuve de réserve et de modération que d'affirmer que leur *contenu fédéral* paraît réduit à sa plus simple expression!

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de citer à ce propos deux témoignages, l'un déjà ancien et de caractère général, l'autre tout à fait récent et visant le texte même du traité sur la Communauté économique.

Le premier témoignage est exprimé avec prudence, mais pour ceux qui savent lire, sa conclusion est nette:

«Il faudrait beaucoup d'intrépidité pour considérer que le jeu des règles du marché commun est simple et joue avec la rigueur d'une mécanique bien montée... Des intérêts, des combinaisons, des prudenances, des prévoyances y trouvent leur place *comme dans les actions gouvernementales de l'ordre le plus élevé*» (14). Autrement dit sans institutions possédant des pouvoirs réels, non seulement la «mécanique» du marché commun n'arriverait pas à fonctionner avec rigueur, mais encore elle risquerait fort de ne même pas être «montée».

Le deuxième témoignage complète et précise le précédent:

---

(14) Paul Reuter, *La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Paris, 1953, p. 84. C'est nous qui sculignons.

«Le traité (dit du Marché Commun) a, du reste, été assorti de précautions et de ménagements de toute sorte, qui en rendent la réalisation peu aisée. Il évite, en particulier, toute disposition qui pourrait donner prise au soupçon de vouloir, par le biais de l'économie, revenir au principe de l'intégration et rétablir des instances supranationales conduisant, tôt ou tard, à l'instauration d'une communauté politique» (15).

Que l'on pèse soigneusement ces lignes, écrites par un homme dont la modération est universellement reconnue : confrontées avec le texte précédent, elles rendent tout commentaire superflu. Que les gouvernements nationaux soient à la rigueur disposés à mettre au point *de tels traités*, personne ne le contestera. Encore y a-t-il fallu le coup de pouce — ou le coup de tonnerre — des événements internationaux. De là à conclure que les mêmes gouvernements se décideraient à conclure entre eux un pacte d'union fédérale, il y a de la marge qu'il serait extrêmement hasar-deux de vouloir franchir. Entre les traités en cause et une constitution fédérale, capable de constituer un commencement de réponse à la question que pose le sphinx de l'histoire, il existe une discontinuité, une différence de nature. C'est ce que reconnaît implicitement l'un des meilleurs experts français, un européen sincère, qui a joué un rôle de premier plan dans l'établissement des deux textes :

«Il est exact qu'il s'agit de traités techniques et économiques, non intrinsèquement politiques. *Rien en eux qui dissimule une fédération ou une confédération* (...); les Commissions ont un rôle technique; les pouvoirs de décision les plus importants sont aux mains d'un organisme classique, le Conseil de Ministres, formé de l'émanation des gouvernements nationaux. L'Assemblée, en dépit d'un vœu assez platonique inscrit mélancoliquement dans le traité, ne se recrute pas au suffrage universel, mais au sein des Parlements nationaux et ses pouvoirs sont modestes. Le juge dit le droit, mais ne le crée pas»... Et d'ajouter : «... le chemin où s'engagent les six pays doit, à plus ou moins longue échéance, se perdre dans

---

(15) André François-Poncet, «Faire l'Europe», dans *Le Figaro* du 3 mai 1957.



les sables ou rejoindre la grande route de l'Europe politique» (16).

Empêcher que l'Europe ne se perde dans les sables, en attendant d'être précipitée dans le néant, telle est le sens de l'attitude fédéraliste.

### 3 CONFRONTATION DES DEUX METHODES

Il convient d'essayer de saisir maintenant le problème dans son ensemble.

Existe-t-il des «lois» en sociologie? Il en existe tout au moins une qui déborde du reste les cadres de la sociologie proprement dite: à savoir que tout être tend à persévérer dans son être. C'est aux institutions que cette «loi» s'applique avec une particulière rigueur.

Une institution naît et se développe pour répondre à un besoin social: mais une fois créée et formée, elle se protège contre toute velléité de changement. Même lorsque ses véritables raisons d'être se sont estompées, et que les services qu'elle peut encore rendre ne justifient plus son existence elle tend désespérément à se survivre. L'Etat-Nation ne fait pas exception à la règle.

Né au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Etat-Nation a rendu à l'humanité d'incontestables services; mais, aujourd'hui, il oppose obstinément ses structures sclérosées, ses routines et ses partis pris, à la nécessaire révolution fédéraliste. Il est clair pourtant que si l'Europe ne se fédère pas, elle périra, entraînant avec elle toute la civilisation occidentale, mais l'Etat-Nation, aveugle et sourd, se refuse aux évidences salvatrices.

Croire que l'on pourra le «persuader» d'abdiquer — car il considère comme abdication le passage sur un autre plan — c'est méconnaître les enseignements de l'histoire et faire preuve d'une grande naïveté politique. L'ordre, ou le désordre,

---

(16) Georges Vedel, «Euratom et Marché Commun», dans *Pensée Française*, juillet-août 1957. C'est nous qui sculignons.

établi ne saurait être radicalement transformé que si les nécessités objectives (qui, elles, sont déjà données) bénéficient, si dire se peut, d'un certain nombre de circonstances ou de conditions favorables, qu'il appartient aux hommes de susciter :

--Prise de conscience, surtout dans les élites, et du caractère mortel de la crise qui secoue la Cité jusqu'à ses fondements, et de la rupture requise, et des solutions neuves à élaborer.

—Formation et développement d'une force politique indépendante, cohérente et disciplinée, qui puisse soumettre les États nationaux à une pression toujours croissante.

--Possibilité, méthodiquement préparée, de faire intervenir cette force à bon escient, d'une manière décisive, à la faveur de l'une de ces crises que rend inévitable la survivance de l'Ancien Régime des États-Nations.

Pour apprécier le bien-fondé de ces conditions, il suffit, une fois de plus, d'interpréter correctement les leçons de l'histoire: « nous ne connaissons aucune autre règle pour comprendre le présent et l'avenir, que celle qui consiste à éclairer les rapports passés » (Johann Akerman, *L'Analyse structurelle*, *op. Bull. Institut Rech. écon. et sociales*, 1948). L'histoire nous apprend qu'« une nouvelle civilisation surgit toujours du jaillissement de deux forces qui achèvent de faire éclater les structures vieilles: d'une part, une poussée massive des forces populaires, et de l'autre, l'évènement d'hommes nouveaux, d'élites créatrice » (17). En vérité ces deux forces, surtout dans notre civilisation, *surorganisée* et *réflexive*, ne sauraient être conçues séparément; l'une et l'autre doivent être intégrées, sous peine d'échec et de catastrophe finale, dans l'unité de la pensée et de l'action révolutionnaires.

Il ne s'agit, ce disant, ni de sacrifier à un extrémisme arbitraire, ni de s'évader dans l'apocalypse: il s'agit simplement de garder les yeux ouverts, de voir les choses comme elles sont, et d'adapter les moyens aux fins. Que l'on veuille bien se souvenir, à ce propos, de ce qui a été dit ci-dessus tou-

(17) André Piettre, *op cit.*, p. 296.

chant les circonstances dont le concours a permis aux traités de la C. E. C. A., de l'Euratom et de la Communauté économique de triompher de l'habituelle inertie étatique, et que l'on projette, à la lumière de l'histoire, les conclusions qui résultent des modestes expériences européennes, à l'échelle du devenir planétaire.

Dès lors qu'il est question d'une intervention *décisive*, c'est-à-dire d'une intervention capable de faire passer nos pays en tant que tels (et non plus seulement un quelconque secteur isolé de la vie économique ou sociale) du plan international au plan fédéral, il est essentiel de s'entendre sur l'objectif que, le jour J, la force politique européenne devra s'efforcer d'imposer à l'attention des gouvernements.

Leur proposer, dans les circonstances envisagées, de conclure un Pacte fédéral serait sans doute moins efficace, tout compte fait, que de leur arracher la décision de convoquer une Assemblée Constituante européenne.

Dans la première hypothèse, celle d'un nouveau traité international :

#### 1.° *Le peuple n'intervient pas.*

Le problème européen reste l'appanage des milieux gouvernementaux, des fonctionnaires, des experts et des parlementaires. Une éventuelle pression populaire ne peut s'exercer, en mettant les choses au mieux, que tout à fait indirectement.

#### 2.° *Les délais de réalisation risquent d'être considérables.*

Un texte aussi important, aussi complexe et aussi général que celui d'un Pacte d'union fédérale, provoquera inmanquablement, dans la perspective des négociations inter-gouvernementales de type classique, des discussions interminables, avant, pendant, voire après la mise au point du texte commun.

### 3.9 *La ratification reste problématique.*

Compte tenu du point précédent, il est à présumer que les effets psychologiques de la crise qui aura servi de point de départ à tout le processus considéré, auront eu largement le temps de s'atténuer. Il est probable que l'état d'esprit de certaines instances nationales aura ainsi évolué dans un sens défavorable; d'autres auront été renouvelées entretemps par des élections dans lesquelles, on le sait, les problèmes dits internationaux ne jouent qu'un rôle secondaire. Comment supposer dès lors que les différentes instances nationales, ne se sentant plus directement menacées, seraient encore enclines à ratifier une décision capitale qui, au regard de leurs intérêts immédiats, ne saurait exercer sur elles un grand pouvoir de séduction?

Ces trois considérations, parmi d'autres, constituent une mise en garde: au lieu d'être décisif et de permettre le franchissement du Rubicon institutionnel, l'effort ainsi conduit a grande chance, pour reprendre l'expression de M. Georges Vedel, de «se perdre dans les sables».

Si l'on prend en considération la deuxième hypothèse, celle de la méthode constituante, la perspective change radicalement. Certes, contrairement à ce que prétendent, en se voilant la face, les adversaires de cette méthode, elle n'implique pas que l'on fasse complètement abstraction des gouvernements et des parlements: le facteur «traité international» intervient également dans cette perspective, mais de manière à ne jouer qu'au départ du processus envisagé.

En effet, ce qu'il s'agit d'obtenir des instances nationales, à la faveur des circonstances dramatiques qui constituent le postulat commun des deux hypothèses, c'est uniquement la décision de convoquer l'Assemblée Constituante Européenne.

Une telle décision, contrairement au texte d'une constitution, voire d'un pacte, n'implique qu'un strict minimum de dispositions «techniques»; il s'agit en vérité d'un texte simple, court, dont la rédaction ne pose aucun problème particulier,

qui ne fait qu'exprimer une volonté politique et définir la nature du mandat confié à la Constituante (18).

1.° *Le problème européen est posé devant le peuple.*

Une fois la décision initiale obtenue — et elle peut l'être, à la faveur d'une crise, dans un laps de temps extrêmement limité, à condition, bien entendu, qu'il existe une « force d'intervention » européenne — la suite des événements échappera pour une très large part aux inévitables fluctuations des politiques nationales. *C'est le peuple lui-même qui, désormais, est saisi du problème; c'est lui qui devra l'assumer jusqu'à la solution finale.*

2.° *Les délais sont abrégés.*

Plus de tractations intergouvernementales, en vase clos, plus de discussions entre experts, plus de conférences diplomatiques, plus de renvois devant les multiples commissions parlementaires: si la Constituante reçoit le mandat d'élaborer, disons en trois mois, le texte d'une constitution fédérale, il est hors de doute qu'elle sera capable de mener cette tâche à bien. L'exemple, déjà cité, de l'Assemblée *ad hoc* le prouve, Assemblée qui, elle, n'était pourtant pas portée par un élan populaire comparable à celui que ne manquera pas de susciter ou de polariser une véritable Assemblée Constituante. Et puis, les matériaux sont là, accumulés depuis dix ans, il n'y a qu'à y puiser!

---

(18) Il va de soi que la constituante européenne recevra un mandat très brièvement, mais très nettement défini. Que les adversaires de la méthode constituante qui affectent de craindre que l'Assemblée Européenne élue « accouche » d'une constitution... jacobine, se rassurent donc! Ou, plus exactement, qu'ils n'essaient pas de faire prendre des vessies pour des lanternes.

En passant, écartons une objection que d'aucuns tirent de l'échec final de l'Assemblée *ad hoc*. Nous l'avons déjà dit, les travaux de cette Assemblée n'étaient pas sous-tendus par une poussée populaire. Tout d'abord parce que les peuples ne se sentaient pas engagés par une institution née dans des conditions obscures, juridiquement contestables. Ensuite, parce que les résultats de ses travaux étaient destinés aux experts gouvernementaux, aux diplomates, aux gouvernements et parlementaires, non aux peuples; comment ceux-ci eussent-ils pu se passionner pour des débats, qui, par principe et par définition, ne pouvaient se dérouler que hors de leur présence, échappant à toute intervention de leur part? Aussi les experts gouvernementaux n'ont-ils eu aucune peine à enterrer sous une avalanche d'amendements contradictoires, le projet de Traité portant création d'une Communauté Politique.

La situation serait tout autre lorsqu'il s'agirait d'une véritable Assemblée Constituante: le Peuple Européen y participerait réellement, depuis sa fondation jusqu'à l'ultime *ratification populaire*. L'«étouffement au coin d'un bois» deviendrait ainsi, sinon impossible, tout au moins hautement improbable.

### 3.<sup>o</sup> *La ratification finale paraît certaine.*

Les délais d'élaboration étant considérablement abrégés, les fluctuations de la politique intérieure et des instances nationales n'exerçant plus d'influence directe sur le déroulement de l'opération, la ratification finale par les différents peuples paraît probable, voire certaine.

Tous les sondages d'opinion effectués à ce jour montrent que, dans les six pays, la majorité de l'opinion publique est et reste acquise à une véritable solution européenne.

Cette majorité ne pourrait qu'être renforcée par la campagne populaire qu'impliquerait la création d'une Constituante, ainsi que par l'influence que celle-ci, à son tour, ne manquerait pas d'exercer sur l'opinion.

Il n'est guère vraisemblable que l'un des peuples consultés décide de se retrancher d'une Communauté fédérale proposée par une Assemblée élue, Communauté dont le prestige, la nécessité et les avantages apparaîtraient alors d'une manière beaucoup plus frappante, on pourrait même dire «spectaculaire». La force politique, créée pour rendre possible la Constituante européenne, contribuera du reste puissamment au succès de la ratification populaire, dans chacun des pays (19) appelés à se prononcer sur leur avenir et sur celui de notre civilisation.

#### CONCLUSION:

### LE COMBAT FEDERALISTE

Résumons-nous. Contrairement aux insinuations de certains «européanistes» timorés, la méthode constituante — compte tenu de l'objectif à atteindre: la Fédération européenne, avec son gouvernement, sa Chambre populaire, sa Chambre des Nations; son Conseil Economique et Social, sa Cour Suprême— est *la plus réaliste*, car seule elle tient compte, sinon de tous (ce qui est impossible), tout au moins des principaux éléments du réel.

Si cette méthode, imposée par la nature même des choses, des obstacles à surmonter, d'un *nouvel ordre à bâtir*, devait être qualifiée d'utopique, alors il faudrait en conclure que la Fédération européenne est une chimère: or, ignore-t-on encore qu'elle est notre unique chance de survie, inscrite dans la dialectique des événements et dans les aspirations des hommes?

---

(19) Il va de soi que ce n'est pas une majorité globale, comme l'insinuent les adversaires de la méthode constituante, qu'il s'agira de réunir dans l'ensemble des pays intéressés, mais que chaque peuple manifesterà librement sa volonté propre.

Sans un élan populaire, de nouveaux traités interétatiques, vides de toutes institutions dites supranationales, verront peut-être le jour; mais l'Europe fédérée, elle, qui seule peut permettre de transformer ces traités en éléments d'une construction solide et cohérente, serait condamnée à rester dans les limbes. Finalement, les matériaux épars des traités internationaux ne résisteraient pas longtemps à la poussée des forces centrifuges et des bouleversements mondiaux: le glas de notre civilisation, assailli de toutes parts, ne tarderait pas à sonner.

Un élan populaire ne saurait être déclenché, ni par des autorités spécialisées --de plus en plus privées d'autorité! -- ni par des tractations intergouvernementales, ni par le «conservatisme» ou par le «perfectionnisme» européanistes, ni même par un pacte d'union fédérale négocié dans le secret des chancelleries, mais uniquement par la méthode constituante qui en appelle au peuple et lui propose d'assumer son propre destin.

Soumis à la pression d'une force d'intervention européenne, plongés dans une atmosphère de crise, les gouvernements feront-ils encore la sourde oreille? Si l'on prétend répondre affirmativement à cette question, il faut se montrer logique et conclure qu'ils éluderont également tout projet, vraiment fédéraliste, de pacte d'union.

Mais, compte tenu des hypothèses envisagées, il sera difficile aux gouvernements de récuser la revendication d'une Assemblée Constituante. Le peuple a le droit de voter à tous les échelons, communal, départemental, national. Devant la catastrophe menaçante, osera-t-on lui refuser --et au nom de quels principes? -- la possibilité de «voter européen» surtout lorsque cette revendication apparaîtra clairement comme la première réponse au défi de l'histoire? Ceux qui s'opposeraient à une telle revendication ne pourraient-ils pas être considérés comme des usurpateurs, tout au moins à l'échelon européen, de cette souveraineté populaire dont ils se réclament et dont ils ne sont, en mettant les choses au mieux, que l'émanation?

En fin, ultime remarque. La sagesse des nations affirme que «qui peut le plus peut le moins». En admettant



que la force politique européenne existe et soit capable d'agir ; que l'opinion populaire, alertée, manifeste ses légitimes exigences ; que la campagne en faveur de la Constituante, méthodiquement organisée, amplifiée, portée au paroxysme par des événements, soumette les instances nationales à une pression toujours croissante - eh ! bien, rien n'empêcherait, si des circonstances imprévisibles rendaient soudain une telle solution souhaitable et réalisable, que toute cette agitation populaire aboutît à imposer aux gouvernements un pacte d'union fédérale, *précisément sous la menace d'une solution plus radicale, celle de la Constituante.*

En l'occurrence, le radicalisme est le véritable réalisme. Le combat pour la Constituante inclut ainsi, en dernière analyse, celui pour le pacte fédéral. Le combat pour le pacte fédéral seul, ne faisant pas intervenir le peuple, ne serait pas un véritable combat et, par conséquent ne pourrait même pas être livré jusqu'au bout avec une réelle chance de succès. En visant la Constituante, on peut attendre le pacte d'union : mais la réciproque n'est pas vraie. C'est pourquoi, tout partisan sincère du pacte fédéral, même s'il s'obstinait pour des raisons contestables, à « ne pas croire » à la Constituante, ne devrait pas hésiter à se battre pour elle. Dans la mesure où il y renonce, où il prétend séparer la revendication d'un pacte d'union de celle d'une Constituante, il fait précisément douter de sa sincérité. Ou tout au moins, il pourrait être soupçonné de chercher un alibi à son inaction : privée du « dynamisme » intrinsèque de la méthode constituante, la campagne en faveur du pacte fédéral risque de n'être qu'une forme de fuite devant les responsabilités. Il est évidemment plus facile de se contenter de démarches — pressantes, bien entendu — dans les couloirs des Assemblées parlementaires, ou d'applaudissements dans les banquets ou s'exhibent les vedettes de l'europanisme officiel. Plus facile, plus commode, moins contraignant mais terriblement inefficace.

En luttant pour la méthode constituante, les fédéralistes n'excluent aucune des chances qui pourraient s'offrir à l'Europe en cours de route, mais, au contraire, ils les valorisent toutes.

On peut même dire que, pour une part, ils ressaisissent ce

qu'il peut y avoir de partiellement vrai dans les thèses « conservatrices » et « perfectionnistes » ; mais ils l'élèvent à un tout autre niveau, ils le réintègrent dans un ensemble cohérent qui seul peut conférer aux vérités fragmentaires une force que, par elles-mêmes, elles ne sauraient posséder. C'est pourquoi, s'ils étaient tentés de renoncer à leur intransigeance, à leur « extrémisme », les fédéralistes compromettraient, non seulement la victoire finale, mais même, indirectement, le succès stratégiques et tactiques qui la préparent et qui la rendront possible. La Fédération ne s'obtiendra pas au rabais. Les voies faciles, auxquelles se résignent la paresse et la lâcheté, conduisent à l'abdication, à la défaite finale, à l'asservissement ou à l'anéantissement.

Certains européanistes préfèrent choisir, comme terrain de combat, les salons mondains et les antichambres ministérielles ; l'U.E.F. est décidée à s'appuyer sur la volonté populaire, à mobiliser méthodiquement les forces vives de nos pays. D'autres européanistes confondent trop facilement le combat fédéraliste avec des escarmouches électorales, voire avec de petites combinaisons qui ne relèvent que de la politique « intérieure » ; l'U.E.F. se propose de porter le problème européen au niveau européen. Tout cela est simple, cohérent, lumineux : encore faut-il avoir la volonté de refuser irrévocablement le clair-obscur, les incohérences savamment entretenues, et les complications sous les quelles certains intérêts se camouflent.

L'Union Européenne des Fédéralistes a raison de rester inébranlablement fidèle à sa ligne historique. Elle se doit et doit à l'Europe de conserver son rôle, traditionnel, irremplaçable, créateur, d'avant-garde. Le combat pour la libération de l'homme, le combat pour l'avènement d'un nouvel ordre social, le combat pour la Fédération et le combat pour la Constituante ne sont qu'un seul et même combat. Les fédéralistes, conscients de leurs responsabilités, n'ont pas le droit de se laisser distraire de leur tâche de salut public.

ALEXANDRE MARC

A. U. E.—PARIS